



GROUPE INSTALLUX

Publication du rapport financier annuel 2018

St Bonnet de Mure, le 30 avril 2019

En application de l'article L 451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 221-1 à 221-6 et 222-1 à 222-3 du règlement général de l'AMF, notre rapport financier annuel 2018 devrait être publié et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans les 4 mois suivant la clôture de notre exercice, soit au plus tard le 30 avril 2019.

La collecte et le recensement des informations nécessaires à la rédaction du rapport financier ne sont pas finalisés et, de ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer cette publication aujourd'hui.

Compte-tenu de l'avancement de nos travaux, nous procéderons à la publication de notre rapport financier annuel 2018 au plus tard le 24 mai 2019.

Nous prions nos actionnaires de bien vouloir nous excuser pour ce retard.